



Forum régional sur
l'émigration clandestine en Afrique de l'Ouest : la voix des Femmes
organisé par l'AFAO
(Dakar, 30-31 juillet 2007)

**Intervention de
M. Assane DIOP
Directeur exécutif
Secteur de la Protection sociale
Bureau International du Travail, Genève**

DISCOURS D'INAUGURATION

Madame la Présidente de l'AFAO,
Mesdames et Messieurs,

En prenant l'initiative opportune d'organiser ce Forum international sur l'émigration clandestine dans la région, au double plan de la présence de pays de l'Afrique de l'Ouest et des organisations et ONG internationales, vous venez contribuer de manière significative au débat sur les migrations qui s'impose comme l'une des questions les plus brûlantes aujourd'hui.

Pour bien saisir l'enjeu de la migration internationale, il est important de noter avec le BIT que plus d'un milliard de femmes et d'hommes dans le monde sont soit sans emploi, soit des travailleurs pauvres. Une conséquence directe de cette situation est que 170 millions de migrants et leurs familles ont quitté leur pays dans l'espoir de trouver du travail ailleurs.

Environ 10 à 15 % des migrants dans le monde se trouvent en situation irrégulière¹ et ce nombre ne cesse d'augmenter. Ces « sans papiers » sont très souvent exploités et abusés.

Mais en même temps, une pénurie de main-d'œuvre menace l'Europe et l'Amérique du Nord. La réalité démographique selon laquelle la plupart de ces pays ont recours à des travailleurs étrangers pour maintenir leur niveau de productivité est incontestable.

Les Nations Unies estiment que pour certains pays européens, il faudrait travailler jusqu'à l'âge de 77 ans si l'on souhaitait limiter davantage l'immigration.

Ces constats montrent bien la nécessité pour les pays développés d'accueil et ceux en développement d'origine des travailleurs migrants de trouver ensemble des politiques cohérentes, transparentes, politiquement, économiquement et socialement acceptables.

Il est cependant de l'intérêt de tous de ne pas laisser cette question entièrement entre les mains du marché souvent contourné par les trafiquants, mais bien d'organiser le processus pour l'adhésion aux normes internationales pertinentes et la conclusion d'accords bilatéraux et multilatéraux respectueux des droits à l'emploi, à la sécurité sociale dans l'équité et la dignité.

Le défi de la migration réside aujourd'hui dans le fait que persistent des barrières à la mobilité et à la protection des travailleurs. Ces barrières ont pour effet de pousser une proportion importante des candidats à la migration à emprunter des voies irrégulières, voire clandestines.

Nous ne pourrions rester indifférents aux accidents provoquant parfois le décès de ces candidats à l'émigration qui tentent par tous les moyens de rejoindre des pays où ils espèrent trouver de meilleures conditions de travail et de vie.

Pour faire face à la concurrence dite « impitoyable » de la mondialisation, certains secteurs économiques des pays industrialisés ont parfois recours à une main-d'œuvre bon marché et flexible. Or les travailleurs migrants en situation irrégulière sont souvent préférés car ils sont disposés à accepter des conditions de travail précaires, parfois en dessous du coût du marché du travail national, sans couverture en sécurité sociale, et dans des conditions de santé et sécurité hygiène au travail souvent dangereuses. De plus, leur statut « illégal » ne leur permet pas d'adhérer ou de s'organiser en syndicats pour faire valoir et défendre leurs droits et intérêts.

¹ Source: *Une approche équitable pour les travailleurs migrants dans une économie mondialisée*, Conférence internationale du Travail, 92e session, 2004, Rapport VI, BIT.

Que peut-il être fait face à ces défis ?

Seule une réponse globale et basée sur des droits négociés dans la transparence peut s'avérer efficace. Trois conventions internationales fixent les principes et les normes nécessaires pour une gestion des migrations dans des conditions décentes et avec les protections nécessaires pour les migrants et leur famille. Ce sont les conventions n^{os} 97 et 143 de l'Organisation internationale du Travail (OIT) sur les migrations pour l'emploi et la Convention internationale de 1990 sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il est intéressant de noter ici que la plupart des Etats de la région de l'Afrique de l'Ouest ont ratifié soit l'une des conventions de l'OIT sur les travailleurs migrants soit la Convention internationale de 1990.

L'OIT est l'institution du système des Nations Unies dont la compétence et le mandat incluent la politique d'emploi, la sécurité sociale, la santé et sécurité au travail et les conditions de travail, y compris les salaires, le temps de travail et la maternité. La responsabilité du BIT est de faciliter l'adoption par les gouvernements de politiques structurées et opérationnelles visant à mieux réguler les migrations de travail et, en parallèle, à encourager la création d'emplois dans des conditions décentes par une meilleure maîtrise du marché international du travail dont nous publions les tendances régulièrement.

La Conférence internationale du Travail de l'OIT de 2004 a établi un vaste plan d'action en matière de migration. Dans ce contexte, le BIT a élaboré un Cadre multilatéral pour les migrations de main-d'œuvre, cadre non contraignant pour une approche des migrations de main-d'œuvre fondée sur les droits.

Sur la base des principes fixés dans les Conventions internationales, ce Cadre présente une série de directives visant à appuyer les décideurs dans la formulation de meilleures politiques nationales pour une gestion plus efficace des migrations de main-d'œuvre, fondée sur la protection des droits des travailleurs migrants, la promotion du dialogue social, et le développement de structures cohérentes, afin que la migration soit une option gagnante pour tous: les pays d'origine, les pays d'accueil et les migrants eux-mêmes.

Le point de départ pour assurer que la migration s'opère dans des conditions de dignité et de légalité – et non plus dans la clandestinité – est la mise en place de cadres légaux, national et régional, de politiques migratoires.

Par ailleurs, en 2004, le BIT avait lancé une large initiative sur la « Gestion de la migration de main-d'œuvre pour le développement et l'intégration en Afrique ». La logique de cette initiative a été de soutenir l'intégration et le développement régionaux, en rendant plus facile la mobilité de main-d'œuvre au sein des Etats d'Afrique de l'Ouest, des Etats de la Communauté Est africaine et du Maghreb, ceci en appui aux protocoles sous-régionaux notamment celui relatif à la « Libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement » de la CEDEAO.

Il me plaît de rappeler ici, que lors du récent Forum Mondial sur la Migration et le Développement, qui s'est tenu à Bruxelles ce mois de juillet, les questions liées au développement du capital humain et à la mobilité du travail, à la migration temporaire de main d'œuvre, à la migration hautement qualifiée, ainsi qu'au renforcement de la cohérence politique et de la coopération en matière de migration, ont été au centre du débat. C'était là encore une fois, une reconnaissance manifeste de la pertinence des Conventions de l'OIT qui régissent la question de la migration, telle que réclamée à cette occasion par les pays du Sud et la société civile.

C'est pour des solutions de cette nature qu'il faut noter qu'avec l'appui financier du gouvernement espagnol, le BIT a récemment initié un projet ayant pour objectif de promouvoir une gestion rationnelle de la migration de main d'œuvre en provenance du Sénégal, Mauritanie et Mali vers l'Espagne à travers, d'une part, le renforcement des services liés à l'emploi et la formation professionnelle dans les

pays d'origine, d'autre part, la mise en place de programmes de migration temporaire en respect avec les droits des travailleurs migrants, dans le respect des conventions de l'OIT et enfin la promotion de mécanismes de réintégration des migrants au sein du marché du travail de leur pays d'origine.

Laissez-moi insister ici que dans le paquet global des négociations, il devrait être mentionné la nécessité de mesures compensatoires pour la fuite des cerveaux notamment dans le domaine de la santé, de l'éducation des métiers pointus.

Dans la recherche d'une meilleure gestion des migrations de travail, est également important le renforcement des capacités des partenaires sociaux mais aussi des organisations comme l'AFAO permettant ainsi à ces derniers de jouer un rôle clé dans l'élaboration et la mise en œuvre de politiques et activités nationales.

Mesdames et Messieurs,

Sans verser dans le débat de la motivation au départ due généralement au chômage (en signalant par ailleurs que certains candidats sont des travailleurs salariés), il est intéressant de noter une étude menée par Mouvement Citoyen, une ONG basée au Sénégal, qui met en évidence le constat selon lequel les jeunes bénéficient de la compréhension, du soutien de leurs mamans leurs premières complices, qui n'hésitent pas à vendre leurs parures et autres objets de valeurs pour financer le voyage. J'ajoute qu'elles sacrifient les dernières économies chez le marabout contre les risques de la traversée et pour la chance de trouver très vite du travail.

On comprend dès lors le rôle important que les femmes pourraient jouer pour limiter l'engouement des jeunes pour la migration.

Les femmes sont-elles prêtes à jouer ce rôle dans le contexte actuel marqué par le chômage et l'échec social qui en découle ?

Vous avez ici une opportunité sans précédent d'établir une feuille de route pour les femmes et pour la société civile des pays d'Afrique de l'Ouest dans cette réflexion qui interpelle tout le monde. Les lignes d'orientation que vous fixerez seront essentielles pour l'élaboration de l'agenda général sur la migration en Afrique, et le BIT sera à vos côtés.

La voix des femmes, portée ici par l'AFAO, doit être entendue et elle le sera.

Ce sont vos enfants qui sont concernés, mais aussi vos économies difficilement accumulées au prix de multiples sacrifices. Mais vous êtes aussi, en votre qualité de femmes entrepreneuses, des interlocutrices dans la recherche de solution, qu'il s'agisse de stratégies de création d'emplois au plan national pour maintenir la main-d'œuvre, ou de négocier des conditions d'émigration plus acceptables.

Dans l'un ou l'autre des cas, vous pouvez compter sur le BIT pour le renforcement des capacités et la définition de stratégies.

Votre voix sera entendue parce que d'autres organisations internationales sont également à votre écoute pour vous soutenir.

J'ai le plaisir de noter la présence de l'OIM, représentée par ma sœur et collègue Ndioro Ndiaye, ainsi que tous les autres participants qui chacun dans son domaine de compétence contribuera à la moisson d'idées qui permettront au forum de conclure avec le succès attendu.

Je vous remercie de m'avoir écouté.